

## SEANCE DU 24 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BONNET, Maire.

Présents : MM. et Mmes Michel BONNET - Francis YECHE - Alain CLERGUE - Emmanuelle GALLESIO - Sandra BALTIERI - Karine BERTRAND - Nicole ASTOUL - Béatrice ALVES GIEUSSE - Grégory AUREL - Eric ARCHET

Représentés :

Camille LORENZO DOMINGO a donné procuration à Francis YECHE

Patrice BES a donné procuration à Karine BERTRAND

Jean-François DUMONTIER a donné procuration à Emmanuelle GALLESIO

Absents : Alain SYRYKH - Delphine CALICIS

Secrétaire : Sandra BALTIERI

Compte rendu de la réunion du 06.12.2022 : adopté à l'unanimité

### **DELIBERATION MODIFICATIVE SUBVENTION JARDINS PARTAGES (N° 01-2023)**

Vu la délibération n° 27.2022 du 11.10.2022,

Vu les restes à réaliser sur le programme ouvert en investissement,

Considérant le montant des travaux en régie et fournitures payé en fonctionnement et transféré en investissement,

Le conseil municipal, après délibération, décide

- de modifier la délibération susnommée,

- de voter une subvention exceptionnelle de 2 829 € correspondant aux crédits restants sur le programme 290

- d'inscrire ces crédits au BP 2023 article 6574.

### **DELIBERATION PRIX DE VENTE DES CHEMINS (N° 02-2023)**

Considérant le nombre de demandes d'achat de chemins,

Considérant qu'il convient d'harmoniser le prix de vente des différents chemins (empierrés, en terre, goudronnés),

Après les explications données et après le débat sur les prix de ventes des chemins appartenant au domaine privé de la commune,

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité d'appliquer les prix de vente comme suit :

a) si le chemin est goudronné et quel que soit son état le prix de vente est fixé à 10 (dix) euros par mètre carré

b) si le chemin n'est pas goudronné et quel que soit son état le prix de vente est fixé à 1 (un) euro par mètre carré

Cette délibération annule et remplace les délibérations antérieures qui se rapportaient à ce même objet

### **DELIBERATION DEMANDE SUBVENTION APPARTEMENT MEDIATHEQUE AVEC PLAN DE FINANCEMENT (N° 03-2023)**

Vu l'inscription au budget 2022 « opération 294, Appartement Médiathèque » Art.2315,

Le conseil municipal, après délibération :

- Approuve le plan de financement provisoire des travaux de transformation de salles communales en un logement locatif à vocation de résidence principale dénommé « appartement Médiathèque ».

COUT DES TRAVAUX 153 000 € HT

Subvention Etat – DETR 32 400 €

Concours AGGLO FDC 60 000 €

Autofinancement 60 600 €

- Autorise M. le maire à déposer les demandes de subventions nécessaires.

## **REAMENAGEMENT DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Des responsables de La Poste nous ont rencontré pour nous soumettre des modifications à apporter au bureau de Cahuzac, afin de rendre plus attrayante la présentation des produits, modifier la présentation de l'agence en réimplantant les présentoirs et en faisant des modifications au niveau des cloisons pour mieux servir la clientèle. Les plans ne nous ayant pas encore été transmis ce sujet est reporté à un conseil ultérieur.

## **ENQUETE PUBLIQUE**

M. YECHE informe le conseil que l'enquête publique sur le projet de déclassement, cession et vente de plusieurs chemins ruraux listés ci-après a commencé le 25 janvier et se terminera le 14 février 2023

- La Blanquié chemin de la Devèze
- Les Taillades : chemin rural allant à la propriété de M. et Mme SOULOUMIAC
- La Maladrerie : parcelles J 1270-1374 et 1377

## **RECENSEMENT POPULATION**

Le recensement de la population a commencé le 19 janvier et se terminera le 18 février 2023. Il est demandé au conseil de faire savoir autour d'eux de ne pas modifier les adresses dans l'application « le recensement et moi » afin d'éviter les messages d'erreur dans l'application OMER (applicatif mairie du recensement).

## **PROJETS 2023**

Le cabinet d'architectes NUDO a travaillé les plans de l'appartement au-dessus de la médiathèque. Compte tenu qu'il s'agit d'un changement de destination ce n'est plus une DP qui est nécessaire mais un permis de construire complet ce qui va retarder le programme

## **QUESTIONS DIVERSES**

- le conseil continue à s'intéresser à la couverture en photovoltaïque de la plupart des toitures des bâtiments communaux en vue du courant en auto consommation communale. Une étude a été demandée au SDET et des devis vont nous être fournis pour décision.
- compte tenu des nouvelles décisions de Tryfil et de l'agglo en matière de ramassage des containers, le conseil unanime demande à ce que l'agglo revoie le nombre de poubelles jaunes et adapte les sites en augmentant considérablement celles-ci et en abaissant le nombre de poubelles vertes. Cette demande sera directement transmise aux services adéquats de l'agglo
- un habitant du hameau de Granéjols demande la remise en service de l'éclairage que nous avons demandé au SDET de supprimer, car inutile dans ce lieu (les voitures ont des phares la nuit !) et aussi et surtout parce que cet éclairage était défectueux et aurait nécessité de tirer une ligne de plusieurs centaines de mètres pour le réparer
- considérant la demande faite par la trésorière de la médiathèque, le conseil se réfère à la délibération n° 13.2021 du 23.01.2021 et versera cette année encore la somme de 240 euros en vue de payer la cotisation d'assurance responsabilité civile qui couvre les membres de l'association lorsqu'ils viennent tenir bénévolement les permanences à la médiathèque, qui, il faut le rappeler est sous la responsabilité de l'agglo comme toutes les autres médiathèques
- encore une fois les chaudières à pellets des écoles et des logements sociaux sont tombées en panne avec les conséquences graves que cela entraîne pour les élèves, les maîtres et les personnes âgées. Il est rappelé ici que les locataires ont reçu notre visite pour leur proposer l'installation dans leur appartement d'une climatisation réversible. Celle-ci servira l'hiver pour pallier d'autres déconvenues de fonctionnement de notre chaufferie centrale, et l'été ils pourront maintenir une température en rapport avec leurs désirs. Ainsi, 9 personnes ont signé la demande d'installation qui sera diligentée par la commune. Ces 9 personnes se sont engagées à payer 30 euros de charges supplémentaires mensuelles. Les autres locataires ont déjà fait installer à leur frais une clim et d'autres ne souhaitent pas être climatisés
- l'assemblée générale du CAC s'est tenue le 21.01.2023. Ils remercient la municipalité pour l'aide qui leur est apportée. La commune ayant acheté et mis en place un container de 12 mètres de long il leur été demandé de transporter tout le matériel actuellement logé dans l'espace Gaby Cahuzac dans ce

nouveau lieu. Le déménagement devra avoir été fait avant le 30 juin pour que les architectes puissent disposer d'un espace libre de tout encombrant afin de terminer leurs plans

- L'ensemble immobilier actuellement propriété de la société Arteris étant à la vente, le conseil souhaite avoir une rencontre avec les vendeurs car le bâtiment en bord de route intéresse la commune pour y implanter une activité. Un courrier sera envoyé dans ce sens.
- Prochaine réunion : mardi 28 février 2023 à 20 h 30

(séance levée à 22 h 06)